



RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Édition spéciale du 28 janvier 2019



Date de publication : 28 janvier 2019

Édition du 28 janvier 2019

Préfecture de la Région Grand Est

[Arrêté du 28/01/2019 portant composition de la commission administrative paritaire locale](#) compétente à l'égard du corps des adjoints administratifs de la Région Grand Est suite aux élections professionnelles du 6 décembre 2018

[Arrêté du 28/01/2019 portant composition de la commission administrative paritaire locale](#) compétente à l'égard du corps des secrétaires administratifs de la Région Grand Est suite aux élections professionnelles du 6 décembre 2018

[Arrêté du 28/01/2019 portant composition de la commission administrative paritaire locale](#) compétente à l'égard du corps des attachés de la Région Grand Est suite aux élections professionnelles du 6 décembre 2018



PRÉFET DE LA REGION GRAND EST

Préfecture
Direction des Ressources Humaines
Bureau des Personnels
Affaire suivie par :
Mme Alexandre FOREL

Tél : 03 88 21 60 81
Mél : alexandre.forel@bas-rhin.gouv.fr

28 JAN. 2019

**Arrêté du
portant composition de la commission
administrative paritaire locale compétente à
l'égard du corps des adjoints administratifs de
la Région Grand Est suite aux élections
professionnelles du 6 décembre 2018**

***LE PREFET DE LA REGION GRAND EST
PREFET DE LA ZONE DE DEFENSE ET DE SECURITE EST
PREFET DU BAS-RHIN***

- Vu** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
- Vu** le décret n°2011-183 du 15 février 2011 modifiant le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 relatif aux commissions administratives paritaires ;
- Vu** l'arrêté du 18 juillet 2014 portant création des commissions administratives paritaires nationales et locales compétentes à l'égard des corps des personnels administratifs du ministère de l'intérieur ;
- Vu** l'arrêté du 1^{er} juin 2018 modifiant les arrêtés portant création de certaines commissions administratives paritaires et commissions consultatives paritaires et professionnelles et commissions aéronautique du Ministère de l'Intérieur ;
- Vu** l'arrêté du 3 septembre 2018 fixant la composition de la Commission administrative paritaire locale compétente à l'égard du corps des adjoints administratifs de l'intérieur et de l'outre-mer de la Région Grand Est ;
- Vu** le procès-verbal de dépouillement et de proclamation des résultats des élections des représentants du personnel pour le scrutin de la commission administrative paritaire régionale des adjoints administratifs de l'intérieur et de l'outre-mer de la Région Grand-Est du 6 décembre 2018 ;
- Vu** le procès-verbal de répartition des sièges de la commission administrative paritaire régionale des adjoints administratifs de l'intérieur et de l'outre-mer de la Région Grand-Est du 10 décembre 2018 ;
- Sur** la proposition du Secrétaire Général de la Préfecture ;

ARRETE :

Article 1 :

Sont nommés en qualité de représentants de l'administration et représentants du personnel à la commission administrative paritaire locale compétente à l'égard des fonctionnaires du corps des adjoints administratifs de l'intérieur et de l'outre-mer :

Représentants de l'administration

Représentants titulaires

- Monsieur le Préfet du Bas-Rhin, Préfet de Région Grand Est
- Madame la Chef du Bureau des Ressources Humaines et de l'Action Sociale de la Préfecture de la Meuse
- Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture du Haut-Rhin
- Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de la Haute-Marne
- Madame la Secrétaire Générale de la Préfecture de la Meurthe-et-Moselle
- Madame la Directrice des Ressources Humaines et des Moyens de la Préfecture des Vosges
- Monsieur le Secrétaire Général Adjoint du SGAMI-Est

Représentants suppléants

- Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture du Bas-Rhin
- Madame la Secrétaire Générale de la Préfecture de l'Aube
- Madame la Directrice des Ressources Humaines et des Moyens de la Préfecture de la Moselle
- Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture des Ardennes
- Madame la Chef du Bureau des Ressources Humaines et de l'Action Sociale de la Marne
- Madame la Directrice adjointe du SGAMI-Est – chef du service des personnels
- Madame la Directrice des Ressources Humaines du SGAMI-Est

Représentants du personnel

| Titulaires | Suppléants |
|---|---|
| Adjoint Administratifs | |
| Mme FRANCOIS Cindy (FO) | Mme MATTHIEU Marjorie (FO) |
| Mme DIAWARA Fily (CFDT) | Mme POTENTIER Alexandra (CFDT) |
| Adjoint Administratifs Principaux de deuxième classe | |
| M. PERNEY Michel (SAPACMI-SNAPATSI) | Mme ARSLAN Hayriya (SAPACMI-SNAPATSI) |
| M. HOLTZMANN Jean-François (CFDT) | M. SAIDANI Yacine (CFDT) |
| M. LACORNE Michaël (SNIPAT) | Mme SPIR Sabine (SNIPAT) |
| Adjoint Administratifs Principaux de première classe | |
| Mme VISENTIN Violette (FO) | Mme BECKER Brigitte (FO) |
| Mme CLAUDEL Véronique (SAPACMI-SNAPATSI) | Mme HUSSON Dominique (SAPACMI-SNAPATSI) |

Article 2 :

Le présent arrêté prendra effet à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de Région.

Article 3 :

L'arrêté du 3 septembre 2018 fixant la composition de la Commission administrative paritaire locale compétente à l'égard des corps des adjoints administratifs de l'intérieur et de l'outre-mer de la Région Grand Est est abrogé.


Article 4 :

Le Secrétaire Général de la Préfecture du Bas-Rhin est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à STRASBOURG, le 23 JAN. 2019

Le Préfet

Pour le Préfet et par délégation
La Secrétaire Générale Adjointe


Nadia IDIRI



PRÉFET DE LA REGION GRAND EST

Préfecture
Direction des Ressources Humaines
Bureau des Personnels
Affaire suivie par :
Mme Nathalie KESSLER

Tél : 03 88 21 60 30
Mél : nathalie.kessler@bas-rhin.gouv.fr

Arrêté du **28 JAN. 2019**
portant composition de la commission
administrative paritaire locale compétente à
l'égard du corps des secrétaires administratifs
de la Région Grand Est suite aux élections
professionnelles du 6 décembre 2018

LE PREFET DE LA REGION GRAND EST
PREFET DE LA ZONE DE DEFENSE ET DE SECURITE EST
PREFET DU BAS-RHIN

- Vu* la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
- Vu* le décret n°2011-183 du 15 février 2011 modifiant le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 relatif aux commissions administratives paritaires ;
- Vu* l'arrêté du 18 juillet 2014 portant création des commissions administratives paritaires nationales et locales compétentes à l'égard des corps des personnels administratifs du ministère de l'intérieur ;
- Vu* l'arrêté du 1^{er} juin 2018 modifiant les arrêtés portant création de certaines commissions administratives paritaires et commissions consultatives paritaires et professionnelles et commissions aéronautique du Ministère de l'Intérieur ;
- Vu* l'arrêté du 22 juin 2018 modifiant les arrêtés portant création de certaines commissions administratives paritaires du Ministère de l'Intérieur ;
- Vu* l'arrêté du 3 septembre 2018 fixant la composition de la Commission administrative paritaire locale compétente à l'égard du corps des secrétaires administratifs de l'intérieur et de l'outre-mer de la Région Grand Est ;
- Vu* le procès-verbal de dépouillement et de proclamation des résultats des élections des représentants du personnel pour le scrutin de la commission administrative paritaire régionale des secrétaires administratifs de l'intérieur et de l'outre-mer de la Région Grand-Est du 6 décembre 2018 ;
- Vu* le procès-verbal de répartition des sièges de la commission administrative paritaire régionale des secrétaires administratifs de l'intérieur et de l'outre-mer de la Région Grand-Est du 10 décembre 2018 ;
- Sur* la proposition du Secrétaire Général de la Préfecture ;

ARRETE :

Article 1 :

Sont nommés en qualité de représentants de l'administration et représentants du personnel à la commission administrative paritaire locale compétente à l'égard des fonctionnaires du corps des secrétaires administratifs de l'intérieur et de l'outre-mer :

Représentants de l'administration

Représentants titulaires

- Monsieur le Préfet de la région Grand Est
- Madame la Directrice des Ressources Humaines et des Moyens de la Préfecture de la Moselle
- Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture du Haut-Rhin
- Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture des Ardennes
- Madame la Chef du Bureau des Ressources Humaines et de l'Action Sociale de la Préfecture de la Marne
- Monsieur le Secrétaire Général Adjoint du SGAMI-Est

Représentants suppléants

- Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture du Bas-Rhin
- Madame la Secrétaire Générale de la Préfecture de l'Aube
- Madame la Secrétaire Générale de la Préfecture de la Meurthe-et-Moselle
- Madame la Directrice des Ressources Humaines et des Moyens de la Préfecture des Vosges
- Madame la Chef du Bureau des Ressources Humaines et de l'Action Sociale de la Préfecture de la Meuse
- Madame la Directrice des Ressources Humaines du SGAMI-Est

Représentants du personnel

| Titulaires | Suppléants |
|--|---|
| Secrétaires Administratifs de Classe Normale | |
| Mme MERNY Ghislaine (CFDT) | M. DUBAS Alexis (CFDT) |
| Mme PORT Nathalie (SAPACMI-SNAPATSI) | Mme NARDIN Françoise (SAPACMI-SNAPATSI) |
| Secrétaires Administratifs de Classe Supérieure | |
| Mme HETHEIER née CHAUFURNIER Isabelle (FO) | Mme KIRCHMEYER née ZANETTI Myriam (FO) |
| Mme BELLER Brigitte (SAPACMI-SNAPATSI) | Mme VAUDOIS Pascale (SAPACMI-SNAPATSI) |
| Secrétaires Administratifs de Classe Exceptionnelle | |
| Mme AUGÉ Nelly (FO) | M. GILLE Olivier (FO) |
| Mme GUERNE Michèle (CFDT) | M. PARDONCHE Lionel (CFDT) |

Article 2 :

Le présent arrêté prendra effet à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de Région.

Article 3 :

L'arrêté du 3 septembre 2018 fixant la composition de la Commission administrative paritaire locale compétente à l'égard des corps des secrétaires administratifs de l'intérieur et de l'outre-mer de la Région Grand Est est abrogé.

Article 4 :

Le Secrétaire Général de la Préfecture du Bas-Rhin est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à STRASBOURG, le 28 JAN. 2019

Le Préfet

Pour le Préfet et par délégation
La Secrétaire Générale Adjointe



Nadia IDIRI



PRÉFET DE LA REGION GRAND EST

Préfecture
Direction des Ressources Humaines
Bureau des Personnels
Affaire suivie par :
Mme Nathalie KESSLER

Tél : 03 88 21 60 30
Mél : nathalie.kessler@bas-rhin.gouv.fr

Arrêté du **28 JAN. 2019**
**portant composition de la commission
administrative paritaire locale compétente à
l'égard du corps des attachés de la Région
Grand Est suite aux élections professionnelles
du 6 décembre 2018**

***LE PREFET DE LA REGION GRAND EST
PREFET DE LA ZONE DE DEFENSE ET DE SECURITE EST
PREFET DU BAS-RHIN***

- Vu*** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
- Vu*** le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;
- Vu*** l'arrêté du 18 juillet 2014 portant création des commissions administratives paritaires nationales et locales compétentes à l'égard des corps des personnels administratifs du ministère de l'intérieur ;
- Vu*** l'arrêté du 1^{er} juin 2018 modifiant les arrêtés portant création de certaines commissions administratives paritaires et commissions consultatives paritaires et professionnelles et commissions aéronautique du Ministère de l'Intérieur ;
- Vu*** l'arrêté du 23 avril 2018 fixant la composition de la Commission administrative paritaire locale compétente à l'égard du corps des attachés de la Région Grand Est ;
- Vu*** le procès-verbal de dépouillement et de proclamation des résultats des élections des représentants du personnel pour le scrutin de la commission administrative paritaire régionale des attachés d'administration de l'Etat de la Région Grand-Est du 6 décembre 2018 ;
- Vu*** le procès-verbal de répartition des sièges de la commission administrative paritaire régionale des attachés d'administration de l'Etat de la Région Grand-Est du 10 décembre 2018 ;
- Sur*** la proposition du Secrétaire Général de la Préfecture du Bas-Rhin ;

ARRETE :

Article 1 :

Sont nommés en qualité de représentants de l'administration et représentants du personnel à la commission administrative paritaire locale compétente à l'égard des fonctionnaires du corps des attachés du ministère de l'intérieur :

Représentants de l'administration

Représentants titulaires

- Monsieur le Préfet de la région Grand Est
- Madame la Directrice des Ressources Humaines et des Moyens de la Préfecture de la Moselle
- Madame la Secrétaire Générale de la Préfecture de la Meurthe-et-Moselle
- Madame la Secrétaire Générale de la Préfecture de l'Aube
- Monsieur le Secrétaire Général Adjoint du SGAMI-Est

Représentants suppléants

- Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture du Bas-Rhin
- Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de la Marne
- Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture du Haut-Rhin
- Madame la Directrice des Ressources Humaines et des Moyens de la Préfecture des Vosges
- Madame la Directrice des Ressources Humaines du SGAMI-Est

Représentants du personnel

| Titulaires | Suppléants |
|--------------------------------------|--|
| Attachés hors classe | |
| M. GAUDOUEN Gaël (FO) | Mme LEONI née MONFORT Lydie (FO) |
| Attachés principaux | |
| M. SPETTEL Etienne (FO) | Mme REINSCH née LOHNER Noëlle (FO) |
| Mme FUCHS Anne-Lise (CFDT) | M. NOTTER Jean-Christophe (CFDT) |
| Attachés | |
| Mme FERNANDES Sophie (CFDT) | Mme COLNAT Joëlle (CFDT) |
| Mme LOUIS Martine (SAPACMI-SNAPATSI) | M. DE BORTOLI Fabrice (SAPACMI-SNAPATSI) |

Article 2 :

Le présent arrêté prendra effet à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de Région.

Article 3 :


L'arrêté du 23 avril 2018 fixant la composition de la Commission administrative paritaire locale compétente à l'égard des corps des attachés de la Région Grand Est est abrogé.

Article 4 :

Le Secrétaire Général de la Préfecture du Bas-Rhin est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à STRASBOURG, le 28 JAN. 2019

Le Préfet

Pour le Préfet et par délégation
La Secrétaire Générale Adjointe

Nadia IDIRI